ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auteurs

Question écrite n° 118732

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le recueil des usages de la profession prévu par l'article L. 132-27 du code de la propriété intellectuelle. Cet article dispose que les organisations représentatives des producteurs, les organisations professionnelles d'auteurs et les sociétés de perception et de répartition des droits peuvent établir conjointement un recueil des usages de la profession. Il souhaite donc savoir si ces professionnels se sont saisis de cette possibilité et si un recueil des usages de la profession a été rédigé, ou serait en cours de rédaction.

Données clés

Auteur : M. Lionel Tardy
Circonscription : Haute-Savoie (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118732
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10202
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)